MAIRIE de La Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Vingt-six Avril — an mil huit cent soixante-quatre, à deux heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Maurice Antoine Castellan

âgé de vingt-huit ans, né à La Garde département du Var le dix-sept du mois de janvier mil huit cent trente six profession de gemiquetier domicilié à La Garde département de Var fils majeur de Mathias François Jacques Castellan profession de cultivateur domicilié à La Garde département de Var et de feue Marie Magdeleine Long son épouse veuve sans profession domiciliée aussi à La Garde, ici présents et consentant d'une part

Et de Angélique Joséphine Ferrant

âgée de vingt cinq ans, née à La Garde département du Var le huit du mois de Mars mil huit cent trente neuf profession d'ouvrière domiciliée à La Garde département de Var fille majeure de feus Marie Angèle Ferrant profession de maçon domicilié à La Garde département du Var et de Scolastique Adelaïde Cerize sa épouse sans profession domiciliée aussi à La Garde, ici présents et consentant d'autre part

Les actes préliminaires sont: 1° La publication du mariage faite par nous sans opposition les dimanches dix et dix-sept du mois courant demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi;

2° Un Acte de Naissance du futur époux;

3° Un Acte de Naissance de la future épouse;

et le tout en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux*.

N° 4

Castellan et Ferrant

Sur l'interpellation de l'officier de l'état civil, les contractants ont déclaré être parents au 6me degré.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ~~et les personnes qui ont autorisé le mariage~~ ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, ~~à la date du mois~~ d ~~mil huit cent soixante~~ ~~par devant Me~~ ~~notaire à~~ ~~département~~ d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Angélique Joséphine Ferrant et l'autre Maurice Antoine Castellan

Le tout en présence de Charles Castellan domicilié à La Garde département de Var âgé de quarante ans profession de Marchand de vin oncle germain de la future épouse

De Justin Musso domicilié à Toulon département de Var âgé de trente trois ans profession de menuisier, un parent ou allié des futurs époux

De François Quiet domicilié à La Garde département de Var âgé de vingt-sept ans profession de Serrurier, un parent ou allié du futur époux

Et de Frédéric Escarel domicilié à La Garde département de Var âgé de trente six ans profession de cafetier, aussi parent ou allié des futurs époux

Après quoi, moi Guillaume Vitton adjoint au Maire faisant fonction d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par les quatre personnes les futurs et les futures époux et mari de la future et la femme du futur époux et les deux autres parents de la future épouse.

Castellan — Joséphine Ferrand — Castellan — Escarel — Vitton — Quiet — Musso